

**ARRETE N° A 46/2023
DE POLICE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux de réfection de chaussée Rue de la Mère d'Aigues,

Vu la demande du 23 juin 2023 (reçue en mairie le 29 juin) de l'entreprise Routière Chambard à Saint Marcellin en charge des travaux,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Routière Chambard est autorisée à réaliser des travaux de réfection de chaussée Rue de la Mère d'Aigues, à Saint Michel sur Savasse du 3 juillet 2023 au 4 août 2023.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux qui empièteront sur la chaussée, la circulation sera réglementée Rue de la Mère d'Aigues. La circulation sera interdite pendant les travaux entre 8 heures et 18 heures. Toutefois, une déviation sera mise en place par l'entreprise et l'accès sera maintenu pour les riverains.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules à proximité des travaux sera également interdit pendant la durée des travaux du 3 juillet au 4 août 2023. Seule l'entreprise Routière Chambard a l'autorisation de stationner ses engins au droit du chantier. Le passage des piétons sera également interdit pendant la durée des travaux.

ARTICLE 5 : La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de l'entreprise Routière Chambard.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse le 29 juin 2023,

Le Maire
Pierre COLOMB

